

DEMANDE DE DEROGATION SCOLAIRE POUR L'ANNEE 2022/2023

Dérogation Externe

Dérogation Interne

NOM et PRÉNOM des représentants :

ADRESSE:

Téléphone :

NOM ET PRÉNOM de l'enfant :

Date et lieu de Naissance :

École fréquentée en 2021/2022(Sauf en cas de 1^{ère} inscription):.....

École de secteur (uniquement pour dérogation interne):.....

École de Sainte-Savine pour laquelle la dérogation est sollicitée :

Élémentaire Achille Payeur

Élémentaire Jules Ferry

Élémentaire Georges Guingouin

Élémentaire Lucie Aubrac

Maternelle Raymond Berniolle

Maternelle Georges Guingouin

Maternelle Lucie Aubrac

Motifs de la demande (joindre éventuellement les pièces justificatives) :

Poursuite de scolarité

Fratrie déjà scolarisée

Raisons médicales

Autre: à préciser.....

(Précisez les motifs, Article L212-8 du code de l'éducation)

Date et signature des représentants :

| AVIS DU MAIRE DE LA COMMUNE DE RÉSIDENCE | VISA DE L' IEN DE CIRCONSCRIPTION | DÉCISION DU MAIRE DE LA COMMUNE D'ACCUEIL |
|--|-----------------------------------|---|
| Date : | Date : | Date : |
| <input type="checkbox"/> Favorable | | <input type="checkbox"/> Favorable |
| <input type="checkbox"/> Défavorable | | <input type="checkbox"/> Défavorable |

MODALITES DE PROCEDURE

Les parents non domiciliés à Sainte-Savine désirant inscrire leur enfant dans une école publique savinienne doivent compléter ce document et suivre la démarche suivante :

- ✓ Après l'avoir rempli et signé, les parents transmettront l'imprimé au Maire de leur commune de résidence pour avis.
- ✓ Après avis, le Maire de la commune de résidence des parents adressera l'imprimé à la DSDEN de l'Aube pour visa. Celle-ci se chargera de le transmettre à la mairie de Sainte-Savine.
- ✓ Après décision du Maire, l'imprimé sera retourné aux parents pour l'éventuelle inscription définitive de leur enfant auprès du guichet unique d'accueil de la Maison des Viennes. Les commissions scolaires se déroulent au mois de juin.

JUSTIFICATIFS A APPORTER LORS DE L'INSCRIPTION

- ✓ Livret de famille
- ✓ Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- ✓ Certificat de radiation en cas de changement d'école
- ✓ Carnet de santé
- ✓ Jugement de séparation